

Avis public



**ANNULATION
ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION
RÈGLEMENTS CA29 0040-42 ET CA29 0043-2 ET PP-2020-001**

AVIS PUBLIC est donné par la présente que les assemblées publiques de consultation pour les règlements et le PPCMOI suivants, qui devaient avoir lieu le 6 avril 2020 à 18 h, sont annulées et reportées à une date indéterminée.

RÈGLEMENT CA29 0040-42

Projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'apporter les modifications suivantes : ajout de l'article 65.1 pour permettre les kiosques saisonniers pour la vente extérieure de fruits et légumes et modification de l'article 311 afin d'ajouter les panneaux de type « sandwich » comme enseigne temporaire autorisée.

RÈGLEMENT CA29 0043-2

Projet de règlement visant à modifier le règlement CA29 0043 relatif aux usages conditionnels afin de permettre les usages atelier d'artisan d'imprimerie et d'édition et atelier d'artisan de fabrication d'enseigne dans toutes les zones où la catégorie d'usage « Habitation unifamiliale » (H1) à structure isolée est autorisée.

PP-2020-001

En vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), projet de résolution vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de 3 étages et comprenant 10 logements dans la zone C-3-169 au 4998-5000, boulevard Saint-Charles, sur le lot 4 607 749, et de définir les normes et les conditions de cette implantation, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

Ceci conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid-19.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-sixième jour du mois de mars de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl